



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL

SAENES CLASSE SUPÉRIEURE

Rédigé par Mme BOUSSIQUOT Marie-Dominique
Présidente du jury

SESSION 2025

Epreuve écrite d'admissibilité : le 04 février 2025

Epreuve orale d'admission : le 29 avril 2025

Nombre de postes : 12

Examen Pro.	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
SAENES Classe Supérieure	49	38	27	12	0

1] LES EPREUVES

Arrêté du 21 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 25 Août 2011, fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

1.1] ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures ; coefficient : 2).

Pour la session 2025

L'examen professionnel consiste en la rédaction d'une note destinée à la directrice de la formation de la vie étudiante et dont l'objet est la présentation de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) : principales caractéristiques de la CVEC, avantages pour les universités et critiques dont fait l'objet cette CVEC.

Le jury a corrigé au total 38 copies.

Aucune copie n'a fait l'objet d'une rupture d'anonymat.

L'ensemble est globalement satisfaisant (forme et fond) et de nombreuses copies obtiennent la moyenne.

Sur la forme, la plupart des copies contenait les éléments attendus : présence de timbre, notes assez souvent bien structurées (objet, références, introduction, plan ...). Il est rappelé aux candidats qu'une note ne doit pas être une énumération d'idées les unes à la suite des autres. Il est nécessaire de souligner que les candidats doivent porter une attention particulière à la syntaxe et à l'orthographe et doivent veiller à bien se relire pour produire des écrits de qualité.

Sur le fond, les candidats ont compris le sujet et ont apporté de bons éléments de réponses, mais parfois incomplets, ou imprécis.

Certaines copies manquaient de concision, ce qui constitue par nature, l'attendu d'une note.

Le jury recommande aux candidats de bien utiliser les documents fournis qui permettent de dégager l'essentiel des informations et ensuite de construire la note. C'est ce qui permet de bien répondre à l'exercice demandé.

1.2] ADMISSION

Le jury a entendu au cours de cette session 27 candidats

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient : 3).

Pour la session 2025,

Exposé oral :

Dans la majorité des cas, les candidats avaient préparé leur présentation. Certains plus stressés que d'autres ont pu se sentir un peu déstabilisés. Pour autant le temps n'était pas toujours très maîtrisé et certains candidats, faute de tenir les 10 minutes, ont vu l'entretien avec le jury durer davantage.

Si les candidats ont fait l'effort de structurer la présentation de leur parcours professionnel, il faut cependant faire attention à se détacher du dossier RAEP. La présentation à l'oral mériterait de mieux mettre en avant les projets des candidats à court et moyen terme pour faire apparaître une certaine prise de hauteur. Parfois, même si la présentation se détachait du mode chronologique, elle se résumait à un descriptif des tâches ou des missions confiées.

Echange avec le Jury :

S'ensuit après ce premier temps un entretien avec le jury qui doit lui permettre, en se basant sur le RAEP et l'exposé, de mesurer les compétences du candidat, sa connaissance du système éducatif et sa capacité à se projeter professionnellement.

Le jury pose donc des questions diverses aussi bien sur les expériences professionnelles du candidat, les compétences acquises au fil de l'eau, l'actualité de l'éducation nationale ; mais également des mises en situation permettant de voir le positionnement professionnel.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à se détacher des missions du quotidien, analysant plus globalement leur environnement professionnel avec une certaine prise de hauteur. Certains candidats ont été en difficulté sur ce second point restant trop souvent sur l'expérience acquise au sein de leur EPLE ou leur service déconcentré.

De plus, de nombreux candidats évoquent la volonté de développer des capacités d'encadrement afin de manager des équipes mais l'argumentaire reste peu convaincant.

Le jury se félicite de l'échange souvent fluide avec les candidats, et a fait preuve de beaucoup de bienveillance envers les candidats afin de limiter les effets du stress. Il est recommandé de bien préparer l'oral, en s'exerçant (respect des dix minutes pour la présentation) et en s'ouvrant à l'actualité.

2] LES STATISTIQUES DES CANDIDATURES

2.1] LES INSCRIPTIONS

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
44	5

2.2] STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITÉ

Répartition par note

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Copie blanche	Rupture anonymat	Moyenne des copies notées
Rédaction d'une note (Coef. 2)	11	38	11 (moins bonne note 5/20)	27 (meilleure note 15.50 /20)	0	0	10.90

Seuil d'admissibilité : 20.00 points (soit une moyenne de **10.00/20**)

2.3] STATISTIQUES À L'ADMISSION :

Répartition par note

Epreuve	Dossier Absent	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Éliminé	Moyenne
Entretien avec le jury (Coef. 3)	0	27	5 (moins bonne note 02 /20)	22 (meilleure note 19/20)	3	13.85

Seuil d'admission : 65 points (soit une moyenne de **13.00/20**)

Seuil liste complémentaire : -

2.3] STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMIS

Répartition hommes / femmes :

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	11	-
Hommes	1	-

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale (LP) :

	Sans		Niveau 3 CAP - BEP		Niveau 4 BAC		Niveau 5 DEUG- BTS-DUT- DEUST		Niveau 6 Licence Maîtrise		Niveau 7 Master- DEA- DESS-DI		Niveau 8 Doctorat		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
LP	-	-	-	-	-	2	-	5	1	1	-	3	-	-	1	11

Répartition par tranche d'âge des candidats admissibles :

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
LP	F	-	-	1	4	6	13	24
	H	-	-	-	-	1	2	3
Total		-	-	1	4	7	15	27